

MISSION

Direction de l'action du gouvernement

Autorisations d'engagement : 0,56 milliard d'euros

Crédits de paiement : 0,53 milliard d'euros

2 531 emplois (équivalents temps plein travaillé)

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » correspond essentiellement à des services qui assurent des fonctions d'élaboration des politiques et de la réglementation, d'organisation, d'études et de recherche pour éclairer la stratégie du Gouvernement. À ce titre, elle comprend deux programmes.

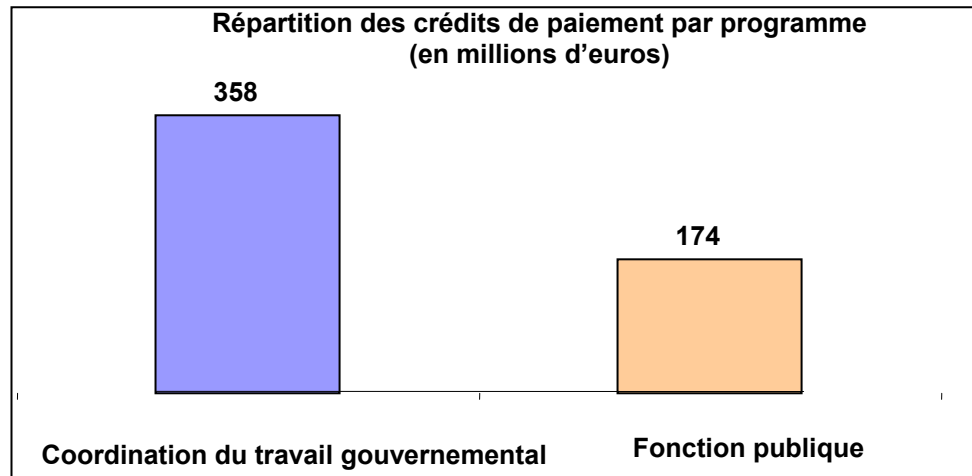
Héritier d'une structure budgétaire complexe, **le programme « Coordination du travail gouvernemental » (358 millions d'euros)** se divise en plusieurs actions visant à rendre plus lisibles ses principaux objectifs. À cet égard, le projet de loi de finances pour 2007 traduit à la fois la volonté de renforcer les missions principales des services du Premier ministre et celle de rendre plus cohérente leur organisation.

Les principales priorités de ce projet de budget visent à renforcer les fonctions de stratégie et de prospective, à garantir la qualité de la réglementation, à faire progresser la sécurité des systèmes d'information et à accélérer le développement de la télévision numérique terrestre. Des objectifs nouveaux viennent concrétiser l'essentiel de ces orientations. Ce projet de loi de finances prévoit également les toutes premières mesures de préparation de la présidence française de l'Union européenne en 2008.

Le programme « Fonction publique » (174 millions d'euros) regroupe les crédits d'intervention mis à la disposition du ministre de la Fonction publique.

Il est structuré en deux actions :

- la formation des fonctionnaires (y compris la subvention de l'École nationale d'administration et des cinq instituts régionaux d'administration) ;
- l'action sociale interministérielle, consistant en des prestations de nature collective (logement, restauration, garde d'enfants) ou individuelle (aide et prêts à l'installation des personnels, aide ménagère à domicile, chèques-vacances).



Parmi les principaux objectifs de la mission, on peut mettre l'accent sur les éléments suivants :

Améliorer la qualité de la réglementation

Il revient aux services du Premier ministre de s'assurer de la réalité des efforts accomplis par les ministères en termes d'amélioration de la qualité de la réglementation et de renforcement de la sécurité juridique. Le suivi global de l'adoption des décrets d'application des lois et de la transposition des directives communautaires est l'un des volets de cette mission. En complément, le rôle des services du Premier ministre se renforce aujourd'hui au stade de l'élaboration des réglementations nouvelles, avec l'objectif de contribuer à la réalisation d'évaluations préalables approfondies. Leur intervention prend la forme tant d'un appui méthodologique aux ministères que de l'organisation de travaux interministériels consacrés en propre à ces évaluations.

Améliorer l'efficacité de la gestion

Tirant parti des possibilités de rationalisation offertes par la mise en place de la Lolf, les services du Premier ministre amélioreront l'efficacité de leur gestion interne au moyen d'actions tendant à réduire les coûts ou à mutualiser certaines fonctions, en particulier dans les domaines de l'achat ou de l'immobilier.

Promouvoir une nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique d'État

La modernisation de la gestion des ressources humaines doit permettre à l'État de remplir plus efficacement encore ses missions. Dans cette optique, le ministère de la Fonction publique veille à l'amélioration de la transparence de l'emploi public et à la promotion de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

2. Principales orientations pour 2007

Constitution d'une nouvelle mission « Publications officielles et information administrative »

Les moyens consacrés aux actions d'information et de renseignement administratif sont désormais dissociés du programme « Coordination du travail gouvernemental » et regroupés avec ceux du Journal officiel dans une nouvelle mission « Publications officielles et information administrative » constituant un budget annexe unique, de manière à améliorer la cohérence et faciliter les synergies entre la direction des Journaux officiels et la direction de la Documentation française à laquelle les centres interministériels de renseignements administratifs (Cira) sont désormais rattachés.

Mise en œuvre des mesures sociales ayant fait l'objet du protocole d'accord du 25 janvier 2006

Le 25 janvier 2006, un accord a été conclu par le ministre de la Fonction publique avec la CFDT, la CFTC et l'UNSA portant notamment sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique.

En application de cet accord, l'État a mis en place, à compter de septembre 2006, le chèque emploi service universel (Cesu) dans la fonction publique. Il est destiné à prendre en charge une partie des frais de garde des enfants âgés de moins de trois ans.

Une aide au financement du dépôt de garantie est également instaurée sous forme de prêt sans intérêt (Locapass).

En outre, un programme pluriannuel de rénovation des restaurants interadministratifs, qui concernera huit opérations en 2007, est lancé avec des moyens budgétaires accrus, afin de les mettre en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Les procédures de gestion faisant intervenir la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)¹ ont fait l'objet d'un audit de modernisation. L'audit constate l'évolution de la conception de ses missions par la DGAFP : recentrage sur ses missions stratégiques de pilotage et régulation de la politique d'ensemble de la fonction publique et accompagnement des ministères, demandeurs à la fois de plus d'autonomie, d'échanges interministériels et de cadrage stratégique pluriannuel dans la conduite de la modernisation de la gestion des ressources humaines. L'audit préconise de supprimer les procédures à faible valeur ajoutée pour, à moyens constants, permettre à cette direction de se consacrer à ses évolutions. La mutation culturelle et organisationnelle permettant d'opérer ce recentrage est l'enjeu principal des mois à venir. Une réflexion est en cours sur l'évolution de l'organisation interne de la DGAFP.

¹ L'évolution des procédures de gestion faisant intervenir la DGAFP (janvier 2006)

Enfin des réflexions sont actuellement engagées sur l'optimisation de certaines fonctions transversales (gestion des ressources humaines, documentation, logistique, reprographie, informatique, immobilier)².

Ministres concernés :

- Premier ministre
- Fonction publique

² La rationalisation des fonctions de soutien des services du Premier ministre (juin 2006)
